



COMITE REGIONAL DE L'AFRIQUE

AFR/RC53/RT/1
14 juillet 2003

Cinquante-troisième session
Johannesbourg, Afrique du Sud, 1er-5 septembre 2003

ORIGINAL : FRANCAIS

Point 11.1 de l'ordre du jour provisoire

**LE ROLE DES SERVICES DE LABORATOIRE DANS LA PRESTATION
DE SOINS DE SANTE DE QUALITE**

Table ronde n° 1

SOMMAIRE

	Paragraphes
CONTEXTE	1 – 4
CADRE D'ACTION	5 – 9
DEFIS	10
POINTS DE DISCUSSION	11 – 17
RESULTATS ESCOMPTES.....	18

CONTEXTE

1. La qualité des soins de santé telle que définie par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est «la performance propre, selon les normes, des interventions qui sont reconnues non dangereuses, accessibles à la société en question et qui ont la capacité de produire un impact sur la mortalité, la morbidité, les handicaps et la malnutrition».¹ Cependant, l'efficacité des interventions dépend des services de laboratoire qui permettent de faire le bon diagnostic nécessaire à une prise en charge correcte des cas. Les résolutions AFR/RC44/R15,² AFR/RC45/R3³ et AFR/RC48/R2⁴ réaffirment ce rôle déterminant des laboratoires de santé.

2. Dans le cadre des réformes du secteur de la santé, des efforts indéniables ont été accomplis dans la Région pour adopter des stratégies de développement sanitaire efficaces et décentraliser les services de santé. On peut citer à cet égard l'opérationnalisation du district dans le cadre du scénario de développement sanitaire en trois phases, l'Initiative de Bamako, etc. Sans jamais figurer parmi les priorités au même titre que les programmes spécialisés de lutte contre la tuberculose et la lèpre, par exemple, les services de laboratoire ont fait partie de ces réformes. En dépit de ces efforts, la performance des services de laboratoire laisse encore beaucoup à désirer dans la Région africaine. Les contraintes ci-après expliquent cette situation.

3. Les laboratoires disposent généralement d'un personnel peu motivé, en nombre insuffisant, et dont les capacités devraient être renforcées. Les équipements des laboratoires sont non seulement inadaptés et hétérogènes, mais obsolètes à 50–70 %, faute de maintenance. L'approvisionnement en réactifs est très aléatoire et facteur de grande fragilité. Les normes et règles de procédures techniques destinées à permettre le suivi des activités font défaut dans la plupart des pays. Nombre de petits laboratoires fonctionnent sans supervision. La qualité du service pour un test donné varie d'un laboratoire à un autre et n'est donc pas la même sur l'ensemble du territoire national.

4. Le laboratoire est rarement perçu comme une composante à part entière de la Politique nationale de santé qui mériterait qu'on lui accorde une certaine autonomie pour son développement. Les allocations budgétaires ne sont pas faites spécifiquement pour le laboratoire, qui ne peut donc fonctionner qu'en utilisant les ressources allouées aux programmes qu'il appuie. Cette dépendance et cette absence d'autonomie financière limitent les capacités des laboratoires et expliquent leur performance hétérogène et médiocre la plupart du temps.

CADRE D'ACTION

5. Par services de laboratoire, on entend l'ensemble des laboratoires de santé implantés dans un pays. Il comprend : le laboratoire national de santé publique chargé de coordonner l'ensemble des activités menées à l'échelle nationale, les laboratoires spécialisés – rattachés à

¹Montoya-Aguillar/Roemer – Assurance de qualité pour les SSP, OMS, 1985.

²Rapport final de la 44^{ème} session du Comité régional, AFR/RC44/R15 : Sélection et Développement des technologies de la santé au niveau du district, septembre 1994, p.24.

³Rapport final de la 45^{ème} session du Comité régional, AFR/RC45/R3 : Stratégies pour améliorer la qualité des soins dans les institutions de soins de santé de la Région africaine de l'OMS, septembre 1995, p.8.

⁴Rapport final de la 48^{ème} session du Comité régional, AFR/RC48/R2 : Surveillance épidémiologique intégrée des maladies : Stratégie régionale pour les maladies transmissibles, septembre 1998, p.6.

des programmes spécifique tels que les programmes de lutte contre la tuberculose, le VIH/SIDA et le paludisme, ou à des institutions de formation – et les laboratoires d'analyses biomédicales, y compris les laboratoires du district sanitaire. Toutes ces catégories de laboratoires facilitent la prise de décision en matière de santé, mais la qualité des soins dépend avant tout des laboratoires d'analyses biomédicales.

6. Au niveau du laboratoire, la fiabilité des tests, qui détermine la justesse diagnostic et permet d'améliorer la qualité des soins, dépend du respect des conditions de travail et des procédures techniques en vigueur : personnel technique en nombre suffisant et à des postes correspondant à ses capacités, application systématique des procédures de contrôle de la qualité pour toute manipulation de routine quotidienne, respect de toutes les normes à chaque étape de la manipulation menant au produit final, etc. Le laboratoire doit également se conformer au schéma d'évaluation externe de la qualité en vue d'obtenir un avis objectif sur sa performance.

7. Au niveau de l'Etat, la conception et l'application d'une véritable politique en matière de laboratoire permettent d'assurer un développement harmonieux des activités dans ce secteur grâce à :

- un cadre institutionnel adapté, constitué par la Direction centrale des laboratoires ou une structure centrale similaire, responsable de la conception politique et des orientations stratégiques et bénéficiant de l'appui de deux organes de conseil : le comité technique des équipements (ou une structure équivalente) et le conseil national de la qualité;
- un cadre hiérarchisé de mise en œuvre constitué par le réseau national des laboratoires ayant à sa tête le laboratoire national de référence, chargé de coordonner les activités menées par le réseau, selon les normes de procédures nationales.

8. Etant donné la grande diversité qui caractérise les laboratoires de la Région en ce qui concerne leur niveau de développement et les contraintes qu'ils rencontrent, il est possible d'envisager plusieurs options et plusieurs séquences d'interventions pour la mise en œuvre du cadre d'action. Il appartient donc à chaque pays de déterminer par quelle intervention il veut commencer, compte tenu de la situation spécifique de ses services de laboratoire. Un pays pourrait, par exemple :

- adopter une approche systématique en procédant d'abord à une analyse de la situation avant d'entreprendre de combler progressivement les insuffisances identifiées par rapport au cadre d'action, en y consacrant les ressources nécessaires;
- ou choisir de renforcer la coordination des activités par la création d'un réseau national et la désignation du laboratoire national de référence, la promotion de normes et règles de procédures techniques dans tout le réseau et l'allocation de ressources suffisantes.

9. Quoiqu'il en soit, à long terme, et si un suivi régulier des activités est maintenu, la mise en place d'instances supérieures s'imposera pour résoudre les problèmes qui pourraient survenir au cours de l'application des normes, par exemple, et qui dépasseraient la compétence des organes d'exécution. Par conséquent, la mise en œuvre des activités pourrait

donner lieu à la mise en place d'organes institutionnels destinés à combler les insuffisances constatées en vue l'application efficace du cadre afférent.

DEFIS

10. La Région africaine assume la plus lourde charge de morbidité du monde, principalement à cause du VIH/SIDA, du paludisme, des maladies diarrhéiques et des infections respiratoires aiguës. Pour lutter efficacement contre ces affections, diagnostiquer les maladies non transmissibles et assurer le suivi biologique des patients, il faut que les services de laboratoire disposent d'équipements fonctionnels et d'une expertise adéquate. Les défis à relever consistent à :

- clarifier les attributions des services de laboratoire dans un document officiel définissant la politique applicable dans ce domaine et faisant partie intégrante de la politique nationale de santé;
- créer un cadre approprié au bon fonctionnement des laboratoires;
- allouer des ressources suffisantes aux laboratoires pour le développement de leurs activités.

POINTS DE DISCUSSION

11. Au regard de l'analyse de la situation qui précède, quelles actions concrètes peut-on entreprendre pour mettre en place des services de laboratoire fonctionnels et performants à tous les niveaux de la pyramide sanitaire ?

12. Si l'absence d'organisation et de réglementation constitue un frein majeur au développement des services de laboratoire, quelles mesures pourrait-on envisager pour créer un environnement institutionnel favorable au développement de ce secteur ?

13. Quels types de structures pourrait-on mettre en place pour assurer une meilleure coordination des activités de laboratoire au plan national ?

14. L'insuffisance des ressources humaines est un problème réel dans les services de santé et plus particulièrement dans le secteur des laboratoires. Etant donné que la formation du personnel ne figure pas toujours au rang des priorités et que les salaires sont peu attrayants, quelles solutions viables pourrait-on adopter d'urgence pour mettre à la disposition des services de laboratoire un personnel compétent et en nombre suffisant ?

15. L'une des conséquences de l'absence d'une direction des laboratoires au ministère de la santé dans la plupart des pays est la non-attribution de budgets spécifiques pour leur fonctionnement. Même lorsqu'une ligne budgétaire existe, les fonds alloués sont insuffisants. Dans ce contexte, quels mécanismes pourrait-on mettre en place pour assurer la pérennisation et le bon fonctionnement des services de laboratoire ?

16. L'inadaptation des équipements, leur hétérogénéité et l'absence de programmes de maintenance ont un impact négatif sur les performances des laboratoires. Quelles solutions peuvent envisager les Etats Membres, individuellement ou collectivement, pour résoudre ces problèmes ?

17. La qualité des réactifs de laboratoire varie souvent d'une structure à l'autre dans un même pays, et l'approvisionnement est parfois irrégulier. Quelles solutions pourrait-on proposer pour éviter l'importation de réactifs de mauvaise qualité et/ou périmés, ainsi que les ruptures de stocks, qui sont préjudiciables au bon fonctionnement des services ?

RESULTATS ESCOMPTES

18. La cinquante-troisième session du Comité régional attend des débats de sa Table ronde les résultats suivants :

- a) orientations pour asseoir une politique relative aux laboratoires qui constituerait une composante à part entière de la politique nationale de santé;
- b) cadre institutionnel et de mise en œuvre des activités de laboratoire permettant la systématisation et la standardisation nécessaire pour améliorer la qualité des tests et la performance des services;
- c) accord sur les mécanismes de financement des activités de laboratoire.